



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annczy, le 18 février 2021

**Covid-19**

**Interdiction de la pratique de l'hélicski : renforcement des contrôles**

Alors que les vacances scolaires d'hiver battent leur plein, de nombreux touristes affluent en Haute-Savoie. Si la pratique de la montagne (randonnée, ski nordique, ski de randonnée...) est autorisée, les remontées mécaniques permettant d'accéder aux domaines skiables restent pour le moment fermées par décision gouvernementale afin de limiter la propagation du virus Covid-19.

Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, rappelle que tous comportements visant à s'affranchir de cette fermeture sont à proscrire. Ainsi, la pratique de l'hélicski, activité consistant à transporter des passagers par hélicoptère pour les déposer en zone de montagne et leur permettre de redescendre à ski sur les domaines skiables, reste strictement interdite, en vertu de l'article L363-1 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, le préfet de la Haute-Savoie a demandé aux forces de l'ordre de renforcer les contrôles dans les hélicoptères et les zones de dépôt.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex